

L'an deux mil quinze, et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil 38

Présents 22	Absents 13	Procurations 3
----------------	---------------	-------------------

VOTE PUBLIC

Pour 25	Contre 0	Abstentions 0
------------	-------------	------------------

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – E. ORSINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI – JB. CECCALDI - J. LUCIANI - N. MARIANI – E. MUNIER – J.PAOLINI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE – G. SELIER – E. SUZZONI

Absent(s) ayant donné procuration: G. BRUN à A. SANTINI - J. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY – M. LUCIANI à S. BERENI

Secrétaire : F. MARCHETTI

Date de convocation : 18/02/2015

Date d'affichage :

OBJET :

Le Premier vice-président fait part à l'assemblée du renouvellement du marché à bons de commande relatif à la fourniture de gaz pour le complexe sportif, la maintenance et l'entretien des trois cuves.

**MARCHE DE FOURNITURE
ET LIVRAISON DE GAZ**

**PROPANE POUR LE COMPLEXE
SPORTIF CALVI BALAGNE**

Autorisation de signature

Le marché précédent atteint son échéance le 30 juin 2015.

Une mise en concurrence est en cours selon une procédure européenne formalisée sur appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Estimatif quantitatif :

- Année 2015 (juillet-décembre)
Quantités prévisionnelles : **29 150 kg**
- Années 2016 – 2017 – 2018 (année civile)
Quantités prévisionnelles : **81 700 kg /an**
- Année 2019 (janvier – juin)
Quantités prévisionnelles : **51 500 kg**

Le montant maximum du marché pour une durée de quatre ans est de 420 000 € HT. Le Premier vice-président propose au conseil communautaire d'habiliter le président par anticipation à signer le présent marché de fourniture pour le montant maximum de 420 000 € HT.

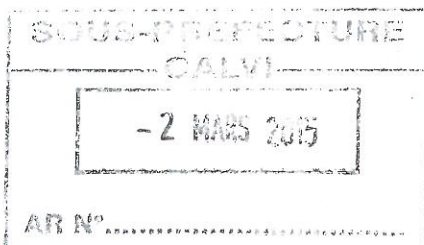
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé du Premier vice-président.

ACCREDITE le président à signer le marché de fourniture et livraison de gaz propane pour le complexe sportif.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le



Fait et délibéré, le 25 février 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

